



# HONORAIRES AGENCE

En vigueur à compter du 01/11/2021  
TVA incluse (20%)

## MANDAT DE VENTE

Honoraires à la charge vendeur  
sauf indication contraire inscrite sur le mandat de vente

< à 50 000 €	15%
De 50 001 € à 100 000 €	9%
De 100 001 € à 250 000 €	7%
De 250 001 € à 350 000 €	6,5%
De 350 001 € à 450 000 €	6%
De 450 001 € à 600 000 €	5,5%
De 600 001 € et >	5%

Fonds de commerce / Murs commerciaux / Terrains 10%

## MANDAT DE RECHERCHE

IDEM MANDAT DE VENTE sur le budget max de l'acquéreur

## LOCATION

Décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014

### 1. Les honoraires applicables au locataire et au bailleur sont de :

- Surface habitable du logement x 12€ TTC .....Zone très tendue\*
- Surface habitable du logement x 10€ TTC .....Zone tendue\*
- Surface habitable du logement x 8€ TTC .....Hors zone

### 2. Les honoraires applicables au locataire entrant et au bailleur :

Rédaction état des lieux surface habitable du logement x 3€ TTC

## BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

3 fois le montant du loyer Hors Charges

## GESTION

- 7% TTC/Mois du loyer charges comprises
- GLI 2,5 % TTC/Mois du loyer charges comprises

\*Toulouse : Zone tendue – Loi Alur